

COMMISSION DE SUIVI DE SITE

SUEZ RV NORD EST Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux d'Hersin-Coupigny

27/03/2024



1. PRÉSENTATION DE L'ACTIVITÉ DU SITE

2. RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023

a. DÉCHETS RÉCEPTIONNÉS

b. FAITS MARQUENTS

c. RÉCLAMATION

d. SUIVI ENVIRONNEMENTAL

3. PROJETS ET PERSPECTIVES

Présentation du site

Vue aérienne



Suez RR IWS
CHEMICALS

Accueil
ISDND

Plateforme
Biogaz

Installation
Traitement des
lixiviats – Flots
Tombants

Alvéole ISDND
4.2
Exploitation

Activité ISDND
Amiante

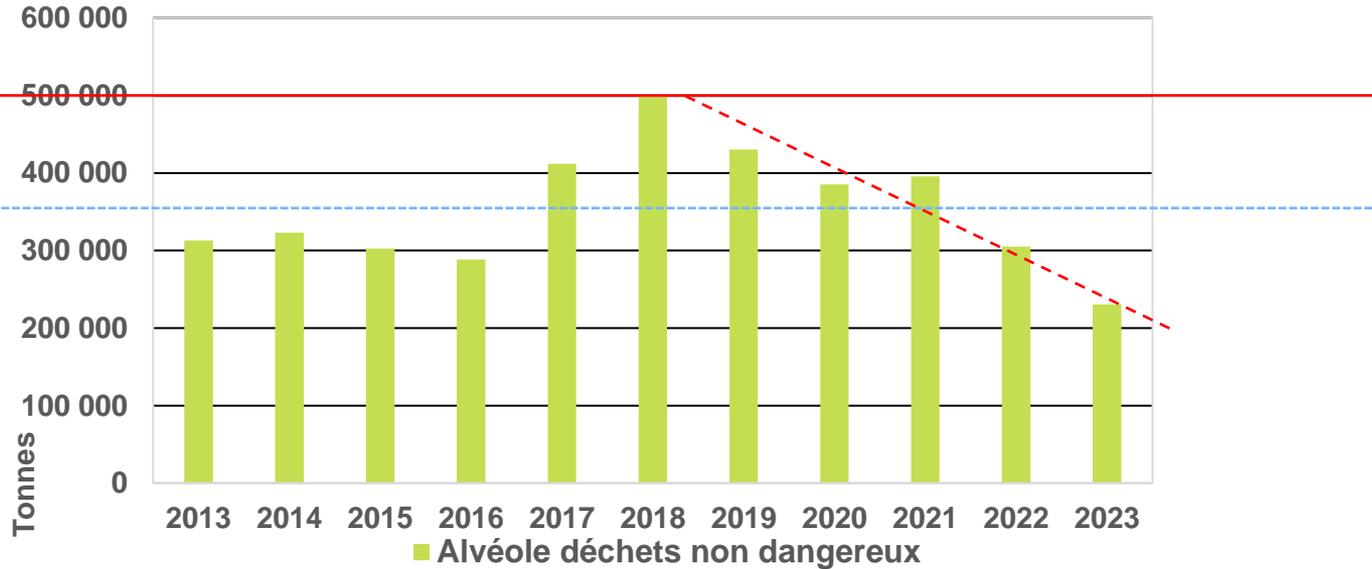
Bassin Eaux de
Ruissellement
Internes BR1

Alvéole ISDND
4.3
Exploitation en
cours

Rapport d'activité 2023

Déchets réceptionnés

- Déchets non dangereux



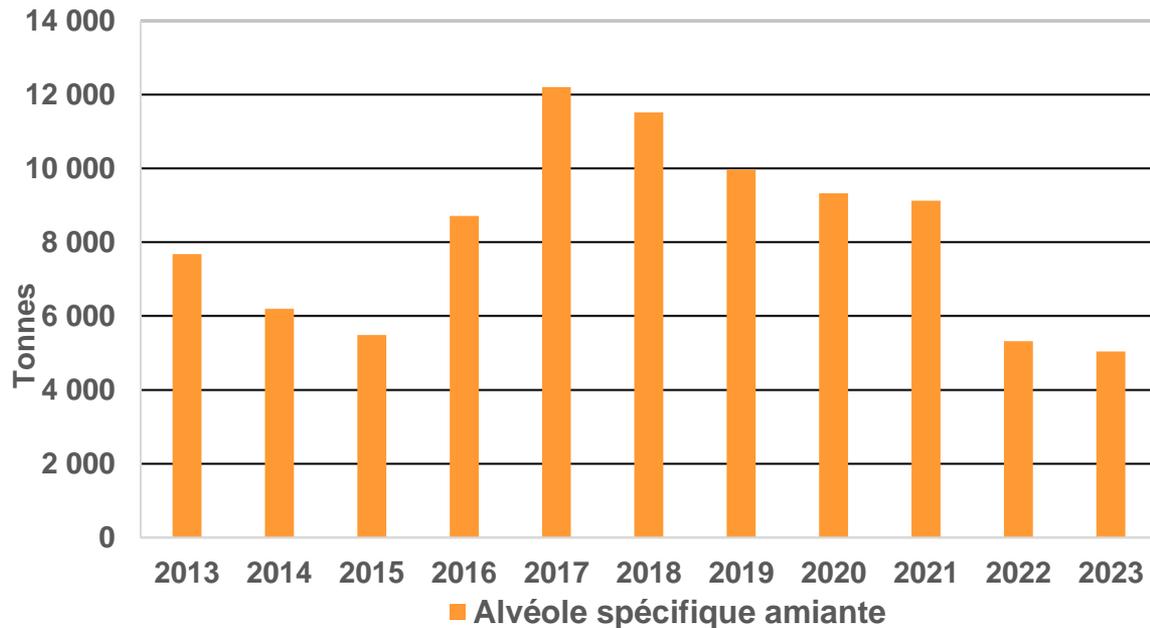
⇒ 2023 : 235 636 tonnes réceptionnées dont :

➤ **230 599** tonnes de déchets non dangereux

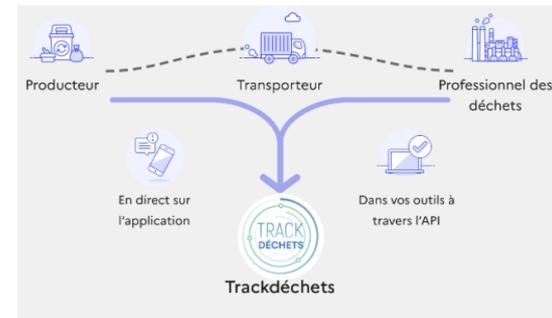
Rapport d'activité 2023

Déchets réceptionnés

- **Amiante**



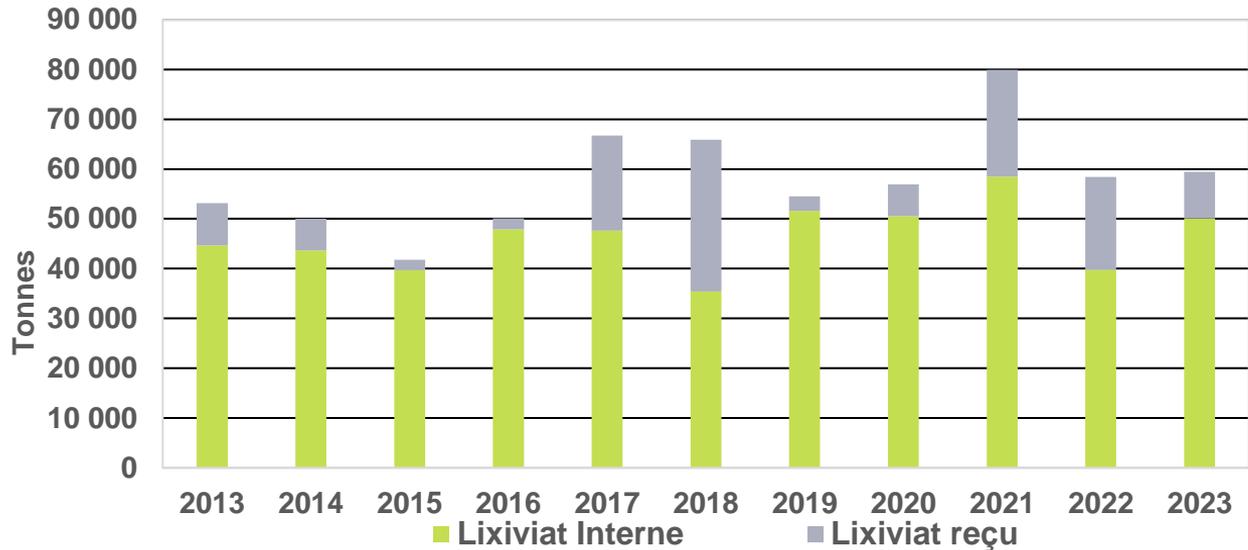
⇒ 2023 : **5037** Tonnes sur l'alvéole spécifique amiante



Rapport d'activité 2023

Déchets réceptionnés

- Lixiviats

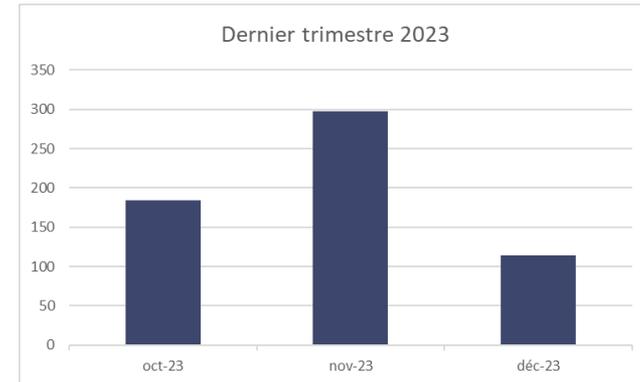
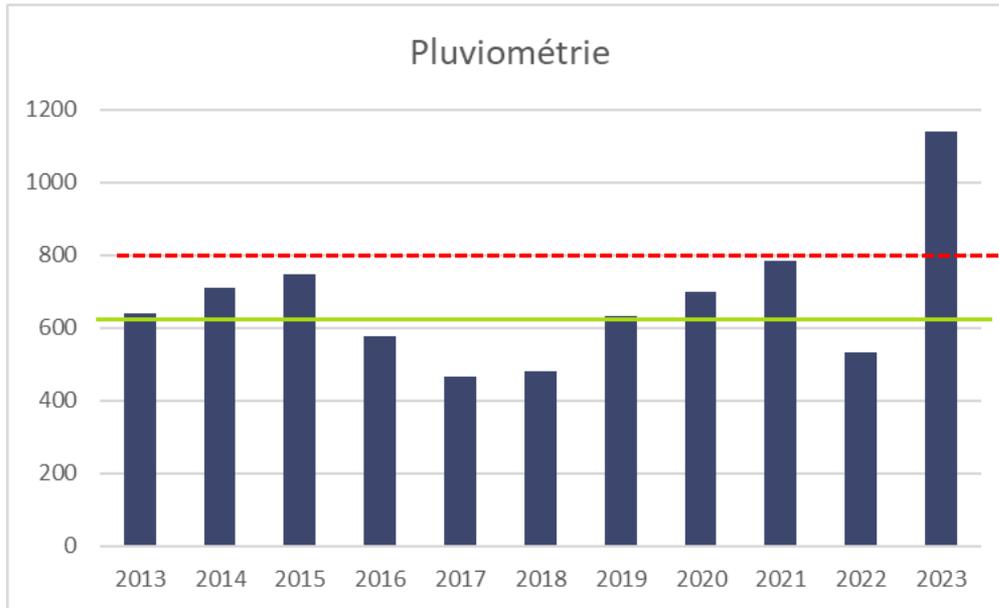


⇒ 2023 : **9360** Tonnes de Lixiviat Externe reçu

Site Ouvert	Site Fermé
Isdnd Hdf	Site Ouvert



- **Pluviométrie**



Pluviométrie du dernier trimestre équivaut à la moyenne annuelle lissée sur la dernière décennie.

- **Surveillance DREAL**

- **Contrôle inopiné le 31 mai 2023**

- Réalisé par Flandres Analyses, au niveau des rejets de lixiviats traités (milieu naturel)
Résultat qui laisse apparaître un dépassement de la valeur en PH (4,4u pH mesuré VS seuil Bas à 5,5u Ph)

- **Visite d'inspection le 20 décembre 2023**

- Caractéristiques des déchets et contrôles à la réception : Tri à la source, caractérisation, contrôle vidéo
 - Traçabilité des déchets réceptionnés sur le site : RNDTS
 - Déclaration GEREP (gros émetteur CH4)
 - Réception des travaux de rehausse n°2 de la subdivision 4.3
 - Renouvellement des garanties financières

Rapport d'activité 2023

Faits marquants

LA LOI AGEC

> De nouvelles exigences pour les ISDND



ACCEPTATION

NOUVEAUX JUSTIFICATIFS À FOURNIR PAR LES PRODUCTEURS :

- ▶ **Attestation sur l'honneur** de tri du producteur
- ▶ **Rapport annuel de caractérisation** des déchets du producteur (/ déchets assujettis)



CONTRÔLE

DISPOSITIF DE VIDÉO-SURVEILLANCE DE LA ZONE DE VIDAGE pour enregistrer :

- ▶ **la plaque d'immatriculation** de chaque véhicule apporteur
- ▶ **le contenu** des DND déchargés.



TRAÇABILITÉ

TRANSMISSION DES REGISTRES

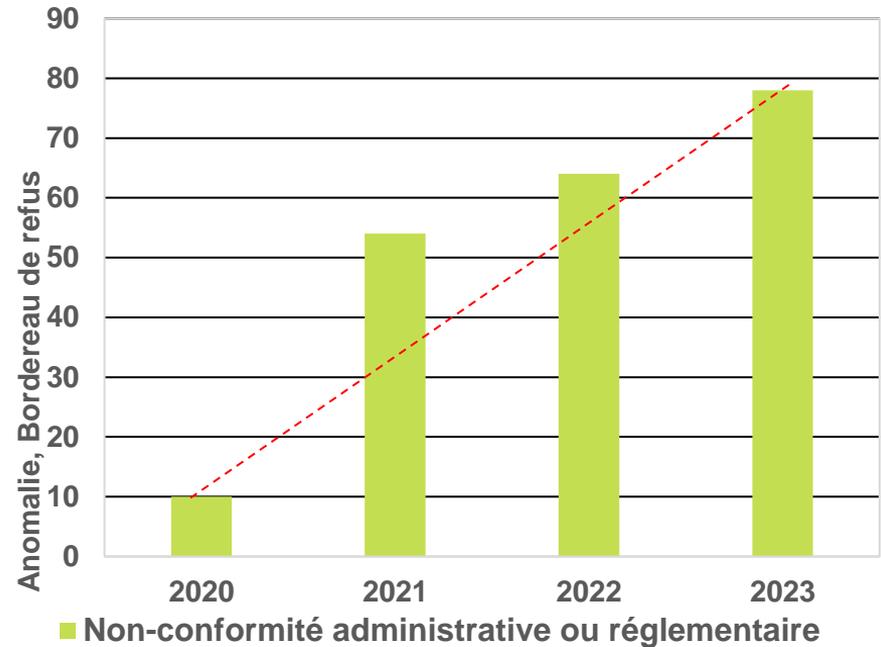
chronologiques
des réceptions/expéditions
des DND + Terres

- ▶ **au RNDTS**
(Registre National Déchets, Terres et Sédiments du Ministère :
au plus tard à J+7
de la pesée pour les DND,
et J+30 fin de mois pour les terres)

Rapport d'activité 2023

Contrôle des déchets réceptionnés

- **126 bordereaux de refus établis dont**
 - 78 pour :
 - non-conformité administrative.
 - absence de FIP.
 - absence de dossier facturation.
 - incohérence nature du déchet vs FIP.
 - déchets non-autorisés.
 - incompatibilité (déchets interdits, dimensions, déchargement spécifique)
 - 48 pour non-respect des consignes :
 - Protocole de sécurité
 - Surcharge

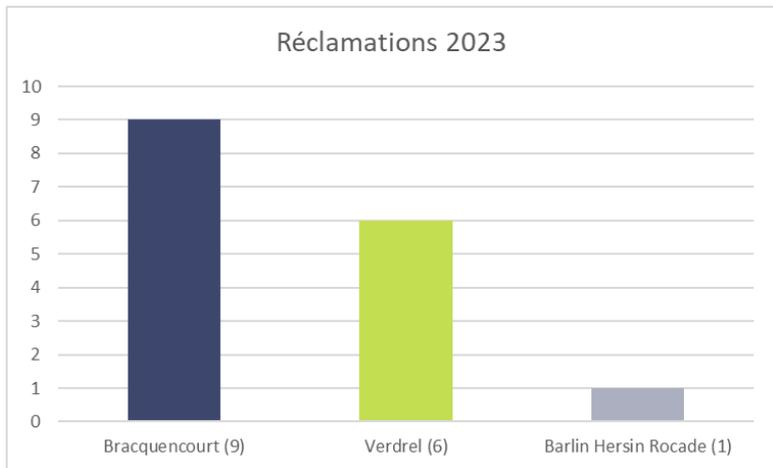


Rapport d'activité 2023

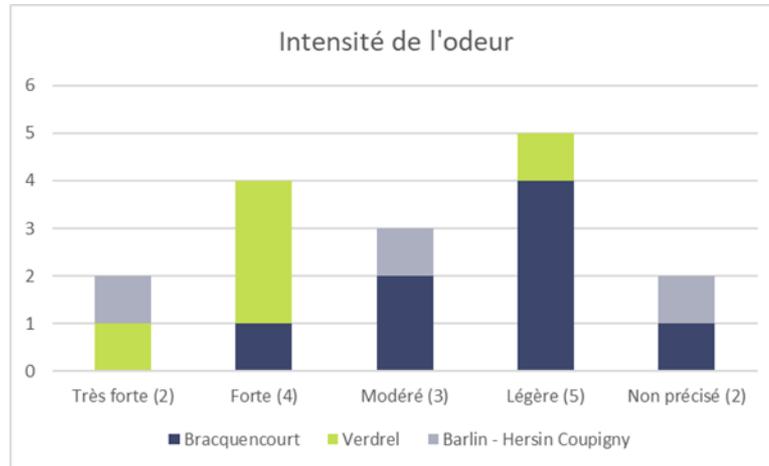
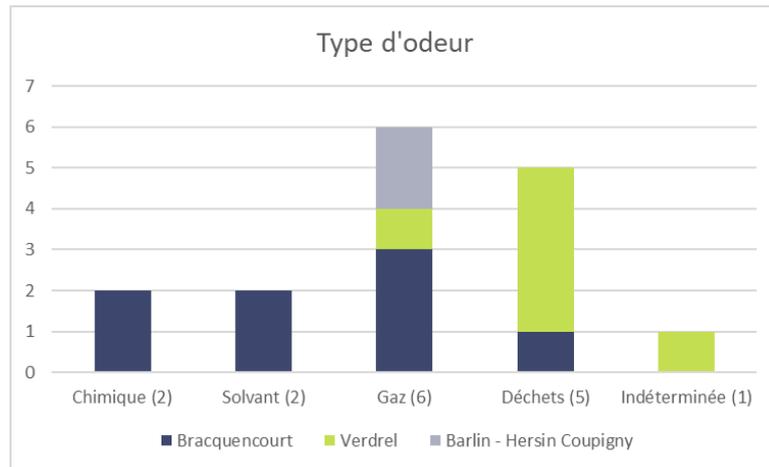
Réclamations

- **Fiche de réclamation**

- 16 Réclamations enregistrées. 4 Plaignants



9 Réclamations identifiées Suez RV Nord Est



Rapport d'activité 2023

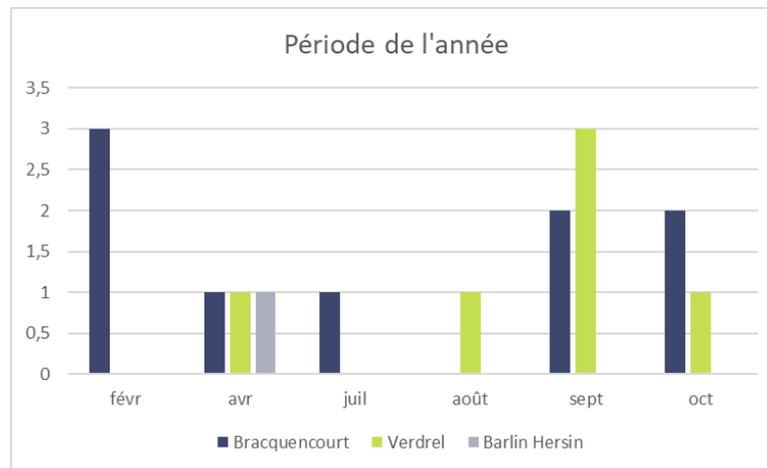
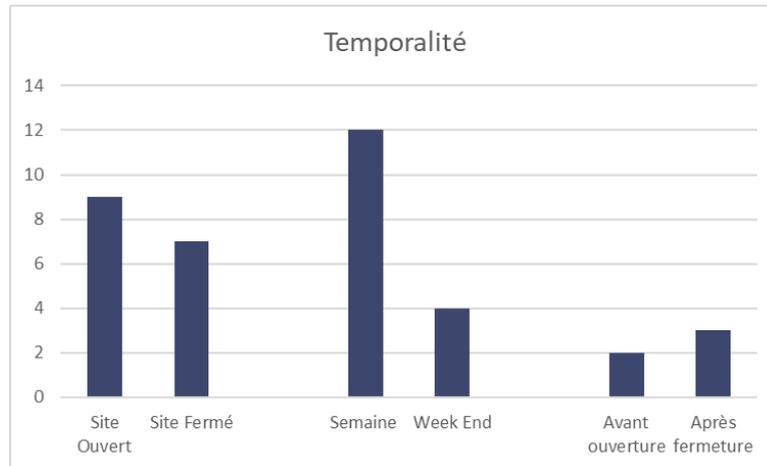
Réclamations

- **6 types d'actions engagés**

- Réglage Réseau.
- Compaction et couverture dans les règles de l'art.
- Interdiction de vidage.
- Changement d'organisation (Phasage)
- Sensibilisation apporteurs « sensible » et travaux - Flux odorant le matin
- Ronde odeurs.

Axe de développement pour 2024 :

Envisager de préciser le sens du vent lors des enregistrements.



Rapport d'activité 2023

Exploitation et aménagements

- Constitution de digues provisoire sur la subdivision 4.2 et 4.3(zone en exploitation)
- Travaux de fermeture de la zone d'exploitation
- Travaux de réhausse 2 de la subdivision 4.3



Rapport d'activité 2023

Suivi environnemental

- **Suivi fixé par arrêté préfectoral (AP)**
- **Prélèvements et analyses réalisés par des laboratoires agréés (Eurofins et APAVE).**
- **Le suivi porte sur la qualité des:**
 - Eaux souterraines (5 piézomètres)
 - Lixiviats
 - Eaux tour aéroréfrigérante
 - Eaux de surface
 - Rejets gazeux (torchères, chaudière, moteurs, valorix)
- **Autorité de surveillance : DREAL - M. Selin**

Eaux souterraines:

- **5 piézomètres** de contrôle:
 - Pz1 ter et Pz7 situés en amont
 - Pz4 bis, Pz5 et Pz6 situés en aval
- Suivi de la **nappe de craie**
- **4** campagnes d'analyse (fréquence trimestrielle)

Les valeurs respectent les limites et seuils de références de qualité des eaux brutes mentionnés dans l'arrêté du 11/01/2007 modifié.

NB / Concentrations mesurées, historiquement plus élevées en sulfates, sur le PZ5.

⇒ Absence de variation significative des résultats entre l'amont et l'aval du site

Rapport d'activité 2023

Suivi environnemental

Tour aéroréfrigérante :

- **6** campagnes d'analyse sur l'eau de circuit (fréquence bimestrielle)
- **1** campagne d'analyse sur les eaux d'appoint (fréquence annuelle)
- **1** analyse inopinée des eaux de TAR réalisée par DEKRA (Fréquence annuelle)

Les résultats d'analyses sont toutes conformes aux seuils réglementaire

Lixiviats traités:

12 campagnes d'analyse en 2023 (fréquence mensuelle)

⇒ résultats d'analyses conformes aux seuils, à l'exception :

- D'un dénombrement de bactéries coliformes égal à 1 ufc/100 ml sur le prélèvement du mois de septembre avec une disparition dès le mois suivant.
- Un dépassement en Azote Kjeldahl et total à 19,2 mg N/l sur la campagne d'octobre avec des seuils respectifs à 7 et 10 mg N/L. La situation s'est rétablie dès le mois suivant, confirmant le caractère ponctuel du dépassement.
- Deux dépassements de l'indice Phénol à 0,2 et 0,16 mg/l pour les campagnes des mois de février et mars vs seuil à 0,1 mg/l. Les faibles volumes rejetés (440 L/j et 111 m3/j) ont toutefois permis de respecter les flux 24h (0,0001 et 0,0177 kg/j vs seuil à 0,028 kg/j).
- Deux dépassements en aluminium à 0,51 et 0,26 mg/l sur les campagnes de juillet et septembre 2023 pour un seuil fixé à 0.2 mg/l. L'installation d'une nouvelle cuve de filtration de charbon actif est à l'origine de la montée ponctuelle de la concentration en aluminium.

Rapport d'activité 2023

Suivi environnemental

Lixiviats traités:

- **59 458 m3** de lixiviats dont **9360 m3** en provenance d'autres ISDND injectés pour traitement dans le process
- Un mois d'arrêt du traitement et du rejet entre Août et Septembre.
- Réalisation d'une campagne de traitement mobile sur la période d'Octobre Novembre en complément du traitement Flot Tombant.



Rapport d'activité 2023

Suivi environnemental

Eaux de surface:

- 4 campagnes d'analyse en 2023 (fréquence trimestrielle)
- **Eaux du puisard** (collecte du circuit de drainage de la zone des bassins de stockage de lixiviats)

Les concentrations relevées ont mis en exergue des dépassements aux valeurs seuils
-Sur l'Azote Kjeldahl NTK, sur le Ph en mars et l'azote globale en mars et décembre.

Les dépassements sont dans la continuité de la problématique soulevée lors de la dernière CSS, le curatif a été réalisé.

Pour mémoire, les effluents collectés ne font l'objet d'aucun rejet au milieu naturel et sont, de manière continue et standard, rejetés dans les bassins de lixiviats bruts pour traitement avant rejet. Les concentrations relevées lors de la campagne de décembre 2022 ont conduit Suez à investiguer la cause.



Rapport d'activité 2023

Suivi environnemental

Eaux de surface:

- 4 campagnes d'analyse en 2023 (fréquence trimestrielle)
- **Eaux de ruissellement (BR1)**
 - Paramètres légèrement au deçà du seuil de 10mg/l en azote Kjeldahl en mars(10,6) et décembre (12,9).

Fibre d'amiante dans l'environnement:

- Mesures réalisées en décembre 2023 par CERECO
- Dans l'air: **absence de fibres d'amiante**
- Dans l'eau:
 - Bassin d'eaux pluviales : **absence de fibres d'amiante**
 - Eau souterraine – PZ 5 : **absence de fibres d'amiante**

Contrôle de la qualité du biogaz:

- Mesures réalisées en interne à fréquence mensuelle
 - Mesures réalisées en externe par une société de contrôle, l'Apave, à fréquence annuelle.
- Pour compléter la démarche d'autosurveillance de la qualité du Biogaz brut.

Mise en évidence d'un taux de méthane élevé et d'une concentration en O2 faible.

Mise en évidence également d'une teneur en H2S faible.

Qualité du biogaz capté en 2023 (moyenne des contrôles mensuels SUEZ)

CH4 (%)	CO2 (%)	O2 (%)	CO (ppm)	H2S (ppm)	H2 (ppm)	H2O (%)*
47,3	36,4	2,9	66	467	1100	1,1

**Moyenne mesures APAVE*

Contrôles des rejets atmosphériques réalisés par l'APAVE:

- Chaudière « Flot tombant », le 14/12/2023 (fréquence annuelle)
 - Non-conformité à l'APc du 22/02/2016 sur les métaux et la vitesse d'éjection minimale.
 - Un entretien complet de la chaudière et une demande de contre analyse a été réalisé dans la foulée.
 - La contre analyse effectuée le 13 février est conforme.
- Moteurs GM6 et GM7, le 07/07/2021 (fréquence triennale)
 - Rejet conformes à l'APc du 22/02/2016
- Réchauffeur biogaz « Valorix » le 08/12/2023 (fréquence annuelle)
 - Rejet conformes à l'APc du 22/02/2016
- Torchères GG 1000 et BG 2000 le 13 et 14/09/2023 (fréquence annuelle)
 - Rejet conformes à l'APc du 22/02/2016

- **Bilan biogaz :**

- Valorisation thermique et électrique du biogaz (destruction par torchère en cas de dysfonctionnements des équipements de valorisation)
- **18 966 823 Nm3** de biogaz ont été collectés :
- **4 149 883 Nm3** de biogaz ont été valorisés thermiquement ;
- **13 077 376 Nm3** de biogaz ont été valorisés électriquement ;
- **1 739 564 Nm3** de biogaz ont été détruits par torchère.
- **90.8%** % du biogaz produit a été valorisé en électricité et en chaleur (soit 16 966 598 Nm3)
- Valorisation électrique a permis la production de **21 428 MWh**, ce qui a titre indicatif, correspond à la consommation annuelle en électricité de 8928 habitants.

Projet 2024

- Report du projet de réaménagement du site



- Portée à connaissance

Mise en place d'une chaudière au Biogaz pour le Flot Tombant.
En cours d'instruction.



Figure 6 – Chaudière montée dans un container

**MERCI POUR VOTRE
ATTENTION**

